

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 6 novembre 2007 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 13***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	-
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	-BASTIAN	-

Personnels : Christine NONNENMACHER, Guy HUSSON, Frédérique WEBER**Invités :** MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.**Membres excusés :** MM WALTER, TROG, MME FISCHER**Invités excusés :** MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER

5) Plan enfance / jeunesse.

M KREISS expose le plan enfance / jeunesse comprenant quatre axes prioritaires et le phasage de mise en place et la phase de création de structures périscolaires.

- 1) Renforcement et qualification de l'accueil à domicile par les assistantes maternelles agréées au travers d'un renforcement des activités et des plages d'ouverture du relais assistantes maternelles, actuellement 170 assistantes maternelles pour un total d'environ 500 places.
- 1) Développement de l'accueil collectif petite-enfance, passant par la transformation de la halte-garderie en un multi accueil, à savoir :
 - un recours de garde régulier,
 - une plus grande amplitude horaire,
 - une capacité d'accueil accrue ; soit une trentaine de places réparties sur le site principale de MORSEBRONN LES BAINS et le site secondaire de LEMBACH.
- 2) Développement en deux temps, de l'accueil collectif périscolaire sur l'ensemble du territoire.
 - **Phase initiale** : mise en place d'accueil périscolaire fonctionnant le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. Le déploiement des accueils à direction multi-sites est envisagé sur la base de l'organisation scolaire en place et dans la limite de la faisabilité en matière d'effectifs.
 - L'échéancier des ouvertures est conditionné par l'inscription des sites au contrat enfance-jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocation Familiales du Bas-Rhin.

- Cette phase concerne à l'horizon 2013, un total de 1500 enfants scolarisés et portera sur une capacité globale d'accueil prévisionnelle de 300 places en accueil méridien (restauration et loisirs) et de 150 en accueil du soir. Concernant cette première phase, il est souhaitable de poursuivre la coopération avec la Fédération Départementales des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin, en continuité du partenariat engagé sur le site de WALBOURG.
- **Phase ultérieure** : création de structure périscolaires appuyées sur des écoles « centrales » de pôles, aboutissant à la réalisation de 4 à 5 « pôles enfance » dotés d'équipements d'accueil scolaire, extra et périscolaire adaptés (restauration, sports et loisirs, etc).

4) Renforcement et développement de l'accueil collectif extra-scolaire avec direction multi-sites comprenant la mise en place d'activités éducatives et ludiques, les mercredis et durant les congés scolaires. Ce renforcement, intervenant en complémentarité du dispositif périscolaire, est coordonnée et mis en œuvre par l'équipe d'animation en place – 2 animations socioculturelles et 1 animateur sportif – dans le cadre du partenariat avec la FDMJC.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le schéma de ses objectifs de renforcement de la cohésion sociale, les quatre axes et le phasage vers l'horizon 2013.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 9 novembre 2007

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

